



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 959-215902073-20250624-61_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

<p>Date de convocation : 13.06.2025</p> <p>Date de publication : 13.06.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (<i>Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025</i>) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS : Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°61-2025-DF-RK

Objet : Approbation de l'arrêté municipal de police - Arrêté général et tarification des amendes administratives

Monsieur Benjamin LECLERCQ informe l'Assemblée délibérante que depuis la création du service de police rurale en avril 2025, la commune d'Escautpont a engagé un travail de réorganisation et de mise à jour de l'ensemble des règles applicables sur son territoire en matière de sécurité, de circulation, de stationnement, de salubrité, de tranquillité publique et de vie collective.

Afin de garantir une meilleure lisibilité des dispositions en vigueur, une plus grande efficacité dans leur application et une meilleure adaptation aux spécificités locales, un arrêté municipal général a été rédigé. Celui-ci regroupe, structure et actualise les règles jusqu'alors éparses et parfois obsolètes. Il remplace et abroge l'ensemble des arrêtés municipaux antérieurs portant sur les mêmes matières.

Ce document de référence a été élaboré dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la route, du Code pénal, du Code de l'environnement, du Code de la voirie routière, ainsi que des prescriptions préfectorales.

L'arrêté municipal général s'impose à l'ensemble des usagers du domaine public : habitants, usagers de passage, professionnels, entreprises et services. Il tient compte des réalités locales et intègre des mesures concrètes pour assurer le bon ordre, la sécurité des personnes et des biens, la salubrité publique et le respect de l'environnement.

Après l'avis favorable émis par la commission sécurité publique lors de sa réunion du 17 mai 2025,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'arrêté municipal de police – Arrêté général
- **D'APPROUVER** le tarif des amendes de police comme indiqué en annexe de l'Arrêté général
- **AUTORISER** son application sur le territoire communal dès le rendu exécutoire de la présente délibération

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 21 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

